

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, BOINNARD MORALLET Laurence, et VAUTHAY Eliane.
- Mrs : BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VULLIEZ Christian et VAUTHAY Michael.

Absents excusés : Néant**Ordre du jour :**

- SYANE _ Présentation du service « audits énergétiques »
- Délibération _ Fonds de concours à CCHC
- Vote des comptes de gestion
- Vote des comptes administratifs
- Affectation des résultats
- Achat d'un véhicule
- Achat des terrains _ Propriété de M. MOROND
- Route des Replats
- Urbanisme
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h35. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire propose le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 18 janvier 2024 ; ce compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Mlle Erika ROSSET est nommée secrétaire de la séance.

1. Intervention du SYANE pour la présentation du service « Audit énergétique ».

Les bâtiments communaux sont soumis à la réglementation relative à la performance énergétique et vont devoir à ce titre faire l'objet d'un état des lieux préalablement au lancement d'un projet de rénovation pour leur mise aux normes.

Monsieur Lucas RIEDINGER, technicien du SYANE en charge du service de conseil en énergie présente au conseil municipal l'intérêt d'adhérer au service du SYANE pour le financement des études et des audits énergétiques à réaliser sur les bâtiments communaux.

Moyennant une cotisation annuelle de 200 € de part fixe et de 1 € par habitant population DGF (680 € soit une cotisation de 880 € pour 2024) avec un engagement sur 4 ans (+/- 3520 €). Le SYANE peut accompagner la commune sur les audits à réaliser, en s'associant à des bureaux d'étude. L'objectif étant également d'optimiser les contrats, d'apporter une aide sur la maintenance et pour l'obtention des financements en vue des travaux éventuellement à réaliser à l'issue des études.

La cotisation inclue le montant des différents audits à réaliser, dont le coût est beaucoup plus onéreux que la cotisation des quatre années au SYANE.

L'accompagnement peut débuter à compter de l'été et il faut en général compter deux années avant de pouvoir lancer les premiers travaux de rénovation énergétique.

Après discussions, le conseil municipal est favorable à prendre la mission d'accompagnement du SYANE.

2. Vote des comptes de gestion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les comptes de gestion, réalisé par le Trésorier, identique aux comptes administratifs 2023.

Vote POUR : 12

N° 2624/002/001

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTRoux

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTRoux dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 12		Pour	: 12
Nombre de membres votants	: 12		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINARD Nadine, BOINARD MORAILLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOU Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Elane VAUTHAY Michaël et VUILLEZ Christian.

Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2023 établi par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

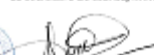
Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika



Certifié exécutoire le
Travaillé en Sous-Préfecture le
Attesté le

N° 2624/002/002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTRoux

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTRoux dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 12		Pour	: 12
Nombre de membres votants	: 12		Abstention	: 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BOINARD Nadine, BOINARD MORAILLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOU Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Elane VAUTHAY Michaël et VUILLEZ Christian.

Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2023 – BUDGET MAISON MULTISERVICES

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion du budget MAISON MULTISERVICES de l'exercice 2023 établi par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika



Certifié exécutoire le
Travaillé en Sous-Préfecture le
Attesté le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/02/2024

Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0

Nombre de membres présents : 12 Pour : 12

Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

PRÉSENTS : BAUD Jérôme, BOINARD Nadine, BOINARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENDOU Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Michaël, VAUTHAY Elise VAUTHAY Michaël et VALLÉE Christian.

Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2023 – BUDGET FORÊTS

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion du budget FORÊTS de l'exercice 2023 établi par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT, certifié conforme par l'ordonnateur, rappelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika





Certifié exécutoire en
Transmis en Sous-Préfecture de
Aichi le

N° 2024/002/005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/02/2024

Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0

Nombre de membres présents : 12 Pour : 12

Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

PRÉSENTS : BAUD Jérôme, BOINARD Nadine, BOINARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENDOU Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Michaël, VAUTHAY Elise VAUTHAY Michaël et VALLÉE Christian.

Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2023 – BUDGET GAVEAUX

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion du budget GAVEAUX de l'exercice 2023 établi par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT, certifié conforme par l'ordonnateur, rappelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika





Certifié exécutoire en
Transmis en Sous-Préfecture de
Aichi le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/02/2024

Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0

Nombre de membres présents : 12 Pour : 12

Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

PRÉSENTS : BAUD Jérôme, BOINARD Nadine, BOINARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENDOU Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Michaël, VAUTHAY Elise VAUTHAY Michaël et VALLÉE Christian.

Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2023 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion du budget EAU ET ASSAINISSEMENT de l'exercice 2023 établi par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable du Centre de Gestion Comptable de THONON, Mme MOUGENOT, certifié conforme par l'ordonnateur, rappelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika





Certifié exécutoire en
Transmis en Sous-Préfecture de
Aichi le

3. Les comptes administratifs des différents budgets

COMPTE ADMINISTRATIF _ BUDGET COMMUNE			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2023	474 969.43	470 318.96	
Recettes 2023	141 435.62	635 368.91	
RESULTATS 2023	-333 533.81	165 049.95	
RESULTAT ANTERIEUR A REPORTER	403 231.36	366 511.19	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	69 697.55	531 561.14	601 258.69

COMPTE ADMINISTRATIF _ MULTISERVICES			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2023	62 893.56	69 102.54	
Recettes 2023	61 896.65	82 864.42	
RESULTATS 2023	-996.91	13 761.88	
RESULTAT ANTERIEUR A REPORTER	-12 391.88	41 789.15	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-13 388.79	55 551.03	42 162.24

COMPTE ADMINISTRATIF _ BUDGET FORETS			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2023	0.00	32 414.19	
Recettes 2023	0.00	532.42	
RESULTATS 2023	0.00	-31 881.77	
RESULTAT ANTERIEUR A REPORTER	3 501.96	103 821.67	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	3 501.96	71 939.90	75 441.86

COMPTE ADMINISTRATIF _ EAU ET ASSAINISSEMENT			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2023	266 581.36	181 800.34	
Recettes 2023	260 666.33	273 206.35	
RESULTATS 2022	-5 915.03	91 406.01	
RESULTAT ANTERIEUR A REPORTER	-94 748.99	0.00	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-100 664.02	91 406.01	-9 258.01

COMPTE ADMINISTRATIF _ CAVEAU			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2023	17 600.00	21 232.00	
Recettes 2023	19 900.00	22 900.00	
RESULTATS 2023	2 300.00	1 668.00	
RESULTAT ANTERIEUR A REPORTER	2 800.00	0.00	
RESULTAT DE CLOTURE 2023	5 100.00	1 668.00	6 768.00

Jean-Claude MORAND se retire de la salle et Sylvie BOYAT prend la présidence de la séance.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2023.

Vote POUR : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 12 Pour : 11
Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BONNARD Nadine, BONNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUX Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023_BUDGET PRINCIPAL

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal est réuni, temporairement, sous la présidence de Mme Boyat Sylvie, maire-adjoint, qui présente le compte administratif 2023.

Celui-ci peut se présenter de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2023	476 900.43	270 518.96
Recettes 2023	241 535.64	0.25 368.93
RESULTATS 2023	-235 364.79	270 619.18
RESULTAT ANTÉRIEUR A REPORTER	403 231.36	366 513.19
RESULTAT DE CLOTURE 2023	167 866.57	637 132.37

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika


Certifié exécutoire le
Toussaint en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024

Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 12 Pour : 11
Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BONNARD Nadine, BONNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUX Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023_BUDGET FORETS

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal est réuni, temporairement, sous la présidence de Mme Boyat Sylvie, maire-adjoint, qui présente le compte administratif 2023.

Celui-ci peut se présenter de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET FORETS		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2023	0.00	32 414.16
Recettes 2023	0.00	532.43
RESULTATS 2023	0.00	-31 881.73
RESULTAT ANTÉRIEUR A REPORTER	3 501.56	103 823.67
RESULTAT DE CLOTURE 2023	3 501.56	71 941.94

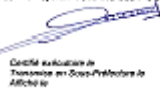
Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika


Certifié exécutoire le
Toussaint en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 12 Pour : 11
Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BONNARD Nadine, BONNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUX Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023_BUDGET MULTISERVICES

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal est réuni, temporairement, sous la présidence de Mme Boyat Sylvie, maire-adjoint, qui présente le compte administratif 2023.

Celui-ci peut se présenter de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF - MULTISERVICES		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2023	62 893.96	99 101.34
Recettes 2023	61 896.65	82 866.87
RESULTATS 2023	-996.31	16 234.47
RESULTAT ANTÉRIEUR A REPORTER	-12 331.88	41 789.15
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-13 328.19	58 023.62

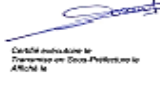
Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika


Certifié exécutoire le
Toussaint en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024

Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 12 Pour : 11
Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BAUD Jérôme, BONNARD Nadine, BONNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUX Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023_EAU ET ASSAINISSEMENT

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal est réuni, temporairement, sous la présidence de Mme Boyat Sylvie, maire-adjoint, qui présente le compte administratif 2023.

Celui-ci peut se présenter de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF - EAU ET ASSAINISSEMENT		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2023	255 581.36	181 800.36
Recettes 2023	280 666.35	273 206.35
RESULTATS 2023	-25 115.01	91 406.01
RESULTAT ANTÉRIEUR A REPORTER	-41 738.99	0.00
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-66 853.99	91 406.01

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika


Certifié exécutoire le
Toussaint en Sous-Préfecture le
Affiché le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE

COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024

Nombre de membres en exercice : 12 VOYANTS Contre : 0

Nombre de membres présents : 12 Pour : 12

Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRÉSENTS : BAUD Jérôme, BONNARD Nadine, BONNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUÏ Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Érika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Eliane VAUTHAY Michèle et VULIÉZ Christian.

Madame ROSSET Érika a été nommée Secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023, BUDGET CAVEAUX

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Le conseil municipal est réuni, temporairement, sous la présidence de Mme Royat Sylvie, maire-adjoint, qui présente le compte administratif 2023.

Celui-ci peut se présenter de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF CAVEAUX			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2023	27 600.00	23 232.00	
Recettes 2023	18 900.00	22 900.00	
RÉSULTATS 2023	2 300.00	1 668.00	
RÉSULTAT D'EXERCICE À REPORTER	2 800.00	0.00	
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023	5 300.00	1 668.00	6 768.00

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et années dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Érika


Certifié exécutoire de
Tousse en Sous-Préfecture de
Aillères



Jean-Claude MORAND réintègre la séance et en reprend la présidence.

4. Affectation des résultats

a. BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal, de l'exercice 2023,
- statuant sur l'affectation du **résultat de fonctionnement** (531 561.14 €) de l'exercice 2023.
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 601 258.69 Euros (excédent de fonctionnement : 531 561.14 €, excédent d'investissement : 69 697.55 €)**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		165 049.95 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		366 511.19 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		531 561.14 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		69 697.55 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	531 561.14 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		531 561.14 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

b. BUDGET MULTISERVICES

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget MULTISERVICES, de l'exercice 2023,
- statuant sur l'affectation **du résultat de fonctionnement** (55 551.03 €) de l'exercice 2023.
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 75 441.86 euros (excédent de fonctionnement : 71 939.90 €, excédent d'investissement : 3 501.96 €)**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 761.88 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	41 789.15 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	55 551.03 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-13 388.79 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -13 388.79 €
AFFECTATION = C	=G+H 55 551.03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	13 388.79 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	42 162.24 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

c. BUDGETS FORETS

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget FORETS, de l'exercice 2023,
- statuant sur l'affectation **du résultat de fonctionnement** (71 939.90 €) de l'exercice 2023.
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 42 162.24 euros (excédent de fonctionnement : 55 551.03 €, déficit d'investissement : 13 388.79 €)**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-31 881.77 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	103 821.67 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	71 939.90 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	3 501.96 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 71 939.90 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	71 939.90 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

d. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget EAU et ASSAINISSEMENT, de l'exercice 2023,
- statuant sur l'affectation **du résultat de fonctionnement** (91 406.01 €) de l'exercice 2023.
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de 9 258.01 Euros (excédent de fonctionnement : 91 406.01 €, déficit d'investissement : 100 664.02 €)**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	91 406.01 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	91 406.01 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-100 664.02 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-100 664.02 €
AFFECTATION (2) = d.	91 406.01 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	91 406.01 €
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

e. BUDGET CAVEAUX

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget CAVEAUX, de l'exercice 2023,
- statuant sur l'affectation **du résultat de fonctionnement** (1 668.00 €) de l'exercice 2023.
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 6 768.00 Euros (excédent de fonctionnement : 1 668.00 €, excédent d'investissement : 5100.00 €)**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 668.00 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	1 668.00 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	5 100.00 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	1 668.00 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	1 668.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

N° 2024002011	
Commune de SEYTHROUX	
Commune	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.	
Après avoir examiné le compte administratif, dressé sur l'affichage du résultat de fonctionnement de l'exercice.	Nombre de membres en exercice : 12
Constatant que le compte administratif est approuvé :	Nombre de membres présents : 12
- un résultat de fonctionnement de : 575 561,14 €	Nombre de suffrages exprimés : 12
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €	VOTES : Contre 0 Pour 12
Décide d'afficher le résultat de fonctionnement comme suit :	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de fonctionnement	
précédé du signe « + » (excédent) ou « - » (déficit)	955 040,05 €
B. Résultats antérieurs reportés	
signe « + » du compte administratif, précédé du signe « + » (excédent) ou « - » (déficit)	308 511,19 €
C. Résultat à affecter	
+ 400 (hors versement à réaliser)	575 561,14 €
(N.B. C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D. Solde d'exécution d'exercices antérieurs	69 637,05 €
E. Solde des restes à réaliser d'exercices antérieurs (4)	0,00 €
Besoin de financement F	+D+E
AFFECTATION = C	+D+E
1) Affectation en dépenses R 1000 en investissement	0,00 €
C = 0, le minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	881 861,14 €
DEFICIT REPORTE R 002 (3)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine, l'emploi, la destination ou la subvention.
(2) Justification, pour le particulier, le montant du report de fonctionnement de la section d'investissement.
(3) Justifier les documents présentés par l'administrateur (M. L. T. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1060, 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1093, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1099, 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1235, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1290, 1291, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1302, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1348, 1349, 1350, 1351, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, 1367, 1368, 1369, 1370, 1371, 1372, 1373, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386, 1387, 1388, 1389, 1390, 1391, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1437, 1438, 1439, 1440, 1441, 1442, 1443, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1461, 1462, 1463, 1464, 1465, 1466, 1467, 1468, 1469, 1470, 1471, 1472, 1473, 1474, 1475, 1476, 1477, 1478, 1479, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1485, 1486, 1487, 1488, 1489, 1490, 1491, 1492, 1493, 1494, 1495, 1496, 1497, 1498, 1499, 1500, 1501, 1502, 1503, 1504, 1505, 1506, 1507, 1508, 1509, 1510, 1511, 1512, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1536, 1537, 1538, 1539, 1540, 1541, 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1547, 1548, 1549, 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1556, 1557, 1558, 1559, 1560, 1561, 1562, 1563, 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1607, 1608, 1609, 1610, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1617, 1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624, 1625, 1626, 1627, 1628, 1629, 1630, 1631, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, 1648, 1649, 1650, 1651, 1652, 1653, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659, 1660, 1661, 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1669, 1670, 1671, 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058

N° 2024/02/018

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 12		Pour	: 12
Nombre de membres votants	: 12		Abstention	: 0

PRÉSENTS : BAUD Jérôme, BOINARD Nadine, BOINARD MORAILLET Laurence, BOYAT Sylvie, COUPRIER Fabien, MENDOU Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Érika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Elane VAUTHAY Mickaël et VUILLERZ Christian.

Madame ROSSET Érika a été nommée Secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCHC

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conformément à ses statuts.

Il précise que des travaux d'investissement ont été effectués en 2022 sur la commune de Seytroux pour un montant total de 40 207,06 € TTC à l'initiative des travaux d'investissement pour un montant total de 345 254,49 €.

Il propose d'apporter à la CCHC un fonds de concours de 93 000 € pour l'ensemble de ses opérations (50 000 € en investissement et 43 000 € en fonctionnement), ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCHC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCÉPTE le plan de financement suivant :

• Fonds de concours fonctionnement	29 400,00 €
• Fonds de concours investissement	60 000,00 €
• F.C.T.V.A. CCHC	25 282,28 €
• Autofinancement CCHC	80 178,21 €
• TOTAL	389 322,49 €

CHARGE Monsieur le Maire des différentes formalités à accomplir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Érika

Copie certifiée le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

6. Route des Replats

Suite à l'éboulement intervenu au « Bois Vert » sur la route des Replats, le Maire propose d'ajouter les travaux de remise en état à ceux d'ores et déjà planifiés et à engager pour l'aménagement de la route forestière. Monsieur le Maire propose de demander une subvention à Monsieur le Président du conseil départemental de la Haute-Savoie.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la délibération proposée.

N° 2024/02/017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024

Nombre de membres en exercice	: 12	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 12		Pour	: 12
Nombre de membres votants	: 12		Abstention	: 0

PRÉSENTS : BAUD Jérôme, BOINARD Nadine, BOINARD MORAILLET Laurence, BOYAT Sylvie, COUPRIER Fabien, MENDOU Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Érika, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Elane VAUTHAY Mickaël et VUILLERZ Christian.

Madame ROSSET Érika a été nommée Secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de descente à réaliser en forêt communale - ROUTE DES REPLATS

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts (ONF) proposent d'aménager une descente dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forêt communale de SEYTROUX, ainsi que de communes voisines : SEYTROUX, sur le secteur de la montagne des REPLATS. Nature de la descente : Piste de débrouillage afin de faciliter des coupes de bois de ce secteur.

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'ONF. Le montant estimatif des travaux de descente (matériel d'usage courant) est de 15 200,00 € HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

- La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 10 280,00 € HT, (travaux pré-financés par la Commune).
- Déficit subventionné :
- Le montant de la subvention pouvant être sollicitée directement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie hors projets PADER, pour exécuter travaux de descente d'un montant inférieur à 20 000 € HT, est de 42%, soit un montant estimatif d'aide de : 4 118,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté par l'ONF pour les travaux pré-dits
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie en faveur de la descente
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Érika

Copie certifiée le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

7. Achat d'un véhicule

Suite au travail réalisé par la commission voirie, il a été fait le choix d'acquérir un véhicule 4x4 avec remorque. Une subvention de 36 000 euros avait d'ores et déjà été obtenue du département, mais sur la base d'un camion de 3.5 tonnes.

Monsieur le Maire propose de demander un transfert de la subvention obtenue.

Le dossier de subvention doit être redéposé pour être étudié en commission permanente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tous pouvoirs au maire pour le dépôt du nouveau dossier de demande de financement.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Coïté : 0
Nombre de membres présents : 12 Pour : 11
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

PRÉSENTS : BAUD Jérôme, BORNHARD Nadine, BORNHARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUJ Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Michaël, VAUTHAY Etienne VAUTHAY Michaël et VULLEZ Christian.
Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

OBJET : ACHAT D'UN PICK-UP ET D'UNE REMORQUE, DEMANDE DE TRANSFERT DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le camion ISUZU 3.5 tonnes acheté en début décembre 2020 arrive en fin de vie utile. Des travaux importants seront à prévoir pour le futur contrôle technique.
Après analyse du travail réalisé avec ce camion, la commission a voté l'achat d'un nouveau véhicule, un pick-up avec une remorque.

Les démarches auprès des fournisseurs font apparaître une dépense de 47 500 00 Euros HT.

Le Conseil Municipal après avoir étudié attentivement cette proposition,

DECIDE d'acquiescer le pick-up et la remorque

DEMANDE le transfert de la subvention de 26 000 Euros attribuée à notre commune au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'acquisition d'un camion lors de la commission permanente du 8 novembre 2023 pour l'achat du pick-up et de la remorque

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika

Cette délibération sera
Transmise en Sous-Prefecture le
06/03/2024



8. Acquisition de terrains appartenant à M. MOROND

Le maire présente au conseil municipal, les parcelles proposées à la vente par Monsieur MOROND. Il s'agit d'un terrain à bâtir contigu à l'école communale et de plusieurs parcelles de prés et bois.

Un accord sur un prix global de 140 000 euros a été trouvé.

Le conseil municipal délibère et approuve à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION le prix de 140 000 euros.

Le maire propose au conseil municipal la délibération en vue d'une demande de financement auprès du département de la Haute-Savoie dans le cadre du Contrat D'Avenir et de Solidarité (CDAS) qui pourrait permettre d'obtenir un financement pour l'acquisition de ces parcelles.

Le conseil municipal délibère et approuve à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION la délibération proposée pour le dépôt du dossier d'acquisition des parcelles au département de la Haute-Savoie dans le cadre du CDAS.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/02/2024
Nombre de membres en exercice : 12 VOTANTS Coïté : 0
Nombre de membres présents : 12 Pour : 11
Nombre de membres votants : 12 Abstention : 0

PRÉSENTS : BAUD Jérôme, BORNHARD Nadine, BORNHARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUJ Florian MORAND Jean-Claude, ROSSET Erika, ROSSET Michaël, VAUTHAY Etienne VAUTHAY Michaël et VULLEZ Christian.
Madame ROSSET Erika a été nommée Secrétaire de séance.

OBJET : ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Seytroux a réalisé en 2020, l'agrandissement de son école. Après cette extension, il ne reste aucune surface disponible pour répondre à d'éventuels aménagements. A ce jour, un propriétaire vend une parcelle constructible jouxtant l'école.
Il propose, en priorité, la vente de cette parcelle à la commune, avant de la proposer aux propriétaires riverains.
Monsieur MOROND, propriétaire de cette parcelle demande que la commune prenne en main les quelques parcelles forestières.

La proposition financière de l'acquisition de ces biens s'élève à 140 000 00 Euros.

Le Conseil Municipal après avoir étudié attentivement cette proposition,

DECIDE d'acquiescer ces biens.

DECIDE de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, Mme ROSSET Erika

Cette délibération sera
Transmise en Sous-Prefecture le
06/03/2024



9. Urbanisme

Sylvie BOYAT fait le point sur l'urbanisme étudié lors des précédentes commissions et précise qu'il a été étudié :

- 8 CUa
- 1 CUb
- 3 DIA
- 2 DP
- 1 PA

10. Questions diverses : Néant.

La séance est levée à 21h00.